



CHAPITRE 1

LES CONTOURS D'UNE ÉCONOMIE DURABLE TERRITORIALE

Une économie territoriale durable vise à promouvoir, dans le cadre d'une production et consommation de produits et de services responsables, une utilisation rationnelle des ressources naturelles, énergétiques et humaines pour la satisfaction des besoins des populations ici et ailleurs. Elle est un maillon de l'économie mondiale durable et participe à l'amélioration du bien-être de tous.

Une économie durable est l'économie d'un monde fini, c'est-à-dire qu'elle recherche la préservation de l'environnement local et global (eau, air, sols, climat), le maintien de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles. Elle donne la priorité à l'amélioration de la

productivité des ressources naturelles, avant celle de la productivité du travail, car le travail est abondant et les ressources naturelles limitées, et vise zéro rejet dans l'environnement.

Une économie durable n'est pas seulement une économie verte. Une économie durable vise en même temps la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités et la satisfaction des besoins essentiels pour tous, et implique une élaboration démocratique des politiques publiques.

Une sobriété démocratiquement négociée, la prise en compte simultanée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, et des efforts équitablement répartis, sont seuls à même de garantir une mutation durable.

Le fonctionnement actuel de l'économie qui entraîne dans son sillage des crises, de fortes inégalités et des atteintes graves à l'environnement, n'est pas soutenable à terme, une mutation est nécessaire.

Les territoires, premiers lieux où s'organisent les relations sociales, sont un échelon d'action décisif pour opérer cette mutation. En utilisant de façon optimale les ressources naturelles, humaines et financières, en mobilisant tous les acteurs autour d'une stratégie qui recueille leur adhésion, les territoires construiront une économie et une société résilientes, capables de garantir la qualité de vie des générations actuelles et futures.

Les collectivités locales sont proches des citoyens, elles sont donc les plus aptes à permettre une élaboration démocratique du « futur que nous voulons », à mener les expérimentations qui ouvriront les voies de transition vers un développement durable et à bâtir leur robustesse face aux risques environnementaux et sociaux. Il ne s'agit pas de revenir à l'autarcie, mais de reconquérir une maîtrise du développement territorial en recherchant une articulation harmonieuse entre les diverses échelles, du local au global. Il s'agit de transformer le modèle de développement en s'appuyant sur une économie de la coopération.



Le territoire selon Pierre Calame,
Président du Conseil de la Fondation Charles Léopold Mayer

J'entends par « territoire » l'espace où se déploie l'essentiel de la vie quotidienne, professionnelle, familiale et sociale, ce qu'économistes et géographes appellent « bassin d'habitat » ou « bassin d'emploi ». C'est à cette échelle que se trouvent aussi les principaux services d'éducation et de santé ; c'est l'aire principale de chalandise des équipements commerciaux.

Le territoire devient un acteur social central c'est-à-dire celui qui est le mieux à même d'articuler les différents facteurs de production nécessaires à l'économie moderne.

Le territoire dont nous parlons n'est pas... indifférent et indépendant à l'égard du reste du monde, comme se prennent parfois à rêver les nostalgiques d'un ordre ancien et définitivement révolu. Le territoire est au monde... C'est un acteur de la mondialisation et non le point d'application passif, ici et maintenant, de forces économiques, culturelles, scientifiques, techniques et politiques, qui le dépassent. Ce n'est pas un simple réceptacle, c'est un système de relations qui s'organise, qui se densifie sans cesse au niveau local sans que ce système de relations se ferme à aucun moment sur le local, car chacune de ces relations, culturelles, sociales, économiques, politiques, se tisse à l'échelle de la planète.

Comment répondre aux urgences sociales, écologiques et économiques, si ce n'est en créant de l'emploi de qualité, ancré localement et dans un environnement soutenable à long terme ? Une politique de développement durable est la réponse adéquate à cette urgence, elle doit partir des territoires. Ils contribuent par l'innovation, l'expérimentation et la coproduction à la stratégie nationale de transition énergétique et écologique vers un développement durable.

Nous allons dans cette partie décrypter les leviers de transformation d'une économie territoriale vers un développement durable qui sont porteurs de bienfaits de court terme, ainsi que les modalités de la conduite de cette transition.

POINT DE VUE

La décroissance ou la croissance... De quoi ? Pour qui ? À quel niveau ?

Pierre Radanne, président de 4D

Un débat confronte les partisans de la croissance, à la fois pour favoriser l'emploi et parer au creusement des inégalités, et ceux qui, devant l'augmentation des impacts sur l'environnement et le déclin d'un certain nombre de ressources, plaident pour une décroissance. Ce débat n'est pas clarifié.

Deux points majeurs pour l'éclairer :

- Ce qui est avant tout déterminant, c'est l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles. L'enjeu est de réduire les gaspillages, d'investir dans une plus grande efficacité de l'utilisation des ressources de toutes natures, d'améliorer les comportements individuels et l'organisation collective et de privilégier les ressources renouvelables. Il faut dissocier la nécessaire décroissance de la consommation des ressources épuisables et de la pression sur l'environnement d'une part, et la remise en cause de l'amélioration des conditions de vie et l'accès au développement des pays pauvres d'autre part.
- Ensuite, notre siècle sera confronté à des limites, mais il y a « *un infini dans le monde fini* ».

Ainsi, selon les activités, il y aura croissance ou décroissance :

- devront décroître : la consommation de ressources rares et de matières premières, l'émission de polluants, le gabarit des véhicules et les déplacements contraints, certains déplacements longue distance des marchandises (pondéreux) et le stockage de déchets. Les activités devront être optimisées dans le cadre d'une économie de la fonctionnalité, d'une économie circulaire ;
- devraient connaître une stabilité : les surfaces habitées, les consommations d'eau ;
- devraient croître : l'accès à la communication, l'éducation et l'offre culturelle, l'accès à la santé ;
- devraient subir un tamisage, se concentrer sur les applications inévitables ou non-substituables : certaines mobilités longue distance (aérien), le flux tendu industriel.

Il est difficile d'en déduire une résultante en croissance du PIB, un indicateur par ailleurs trop fruste pour expliciter les processus à l'œuvre. Tout cela implique de favoriser un développement endogène, de renforcer les contractualisations et les coopérations entre niveaux de collectivités et avec les acteurs économiques et financiers. L'organisation de conférences financières régionales concrétisant la coopération entre les acteurs privés et les pouvoirs publics serait un puissant levier pour enclencher cette dynamique.

Voir l'interview vidéo de Pierre Radanne
sur le site de l'Observatoire





A. LA NÉCESSAIRE TERRITORIALISATION

L'économie territoriale est souvent dépendante de filières mondialisées ou soumises à la concurrence entre territoires. Cela engendre une instabilité destructrice, une fragilité des tissus économiques, une vulnérabilité des mono-activités, un épuisement des ressources naturelles, des inégalités croissantes avec une polarisation entre zones de richesse et zones de pauvreté, des migrations contraintes des populations...

« *En Picardie un emploi industriel sur deux dépend de centres de décisions hors région, un sur trois de centres de décision à l'étranger* », indiquait **Christian Fabry, directeur régional de l'ADEME**, à l'occasion de l'Atelier d'Amiens en octobre 2013.

Pour inverser la tendance, une **re-territorialisation de l'économie** est nécessaire. La construction, au niveau du territoire, d'un tissu économique diversifié, dense et résistant, utilisant au mieux les ressources locales et préservant les milieux naturels, et la modification des organisations et des relations entre territoires, sont la garantie d'un développement plus résilient au service du bien-être des populations. C'est exactement le programme d'une politique de développement durable territoriale.

Pour la construire, la stratégie d'économie territoriale durable s'appuiera sur **une connaissance des atouts et des faiblesses du territoire** afin d'établir une **vision renouvelée des potentiels économiques, écologiques et sociaux**.

1. À l'écoute de son territoire

Connaître son territoire, c'est :

- **inventorier les ressources** du territoire (capital naturel, capital économique, capital humain culturel et social), ainsi que les facteurs d'évolution de ces ressources (usages, éducation, démographie, innovations...);
- **évaluer les flux** économiques, matériels, culturels, énergétiques, échangés en interne et avec l'extérieur.

Cette connaissance est nécessaire pour détecter les potentiels de création d'activités, anticiper les besoins, maîtriser la consommation de ressources naturelles ou d'énergie, réduire les pollutions, et créer les conditions d'un mieux vivre ensemble. Partager ces connaissances grâce à la constitution de bases de données ouvertes permettra d'impliquer les acteurs du territoire.

« Compte tenu du caractère abstrait, déterritorialisé, de notre économie, un territoire ignore tout ou presque de son propre métabolisme. Une grande ville moderne connaît infiniment moins bien son fonctionnement réel, les flux d'échanges internes et les flux d'échanges avec l'extérieur, l'énergie et les ressources naturelles consommées, l'état même de ses capitaux matériels, immatériels, humains et naturels que ne le connaissait le moindre village traditionnel chinois d'il y a 2000 ans. Tout simplement parce que, pour ce village, la connaissance de son métabolisme était la condition de la survie. Aujourd'hui, nos grandes institutions publiques et nos grandes entreprises n'éprouvent aucun besoin de produire ces informations ». Pierre Calame¹

Connaître ses ressources naturelles

Ces ressources sont souvent bien connues : inventaire géologique, agricole, hydraulique, énergétique, biodiversité, etc. La nature des sols et des sous-sols, la présence de cours d'eau, l'existence de boisements font ou sont à la source de la richesse des territoires.

Cette connaissance doit être quantitative, qualitative et dynamique, et permettre d'apprécier leur interdépendance (sol, eau, biodiversité, air). Plusieurs dynamiques sont à l'œuvre. En interaction avec le développement social et économique, ces ressources qui ont conduit historiquement à façonner le paysage, sont confrontées aujourd'hui à l'artificialisation des sols, à l'urbanisation, ou encore aux rejets des activités humaines. Les inventaires situent les ressources du territoire dans ce jeu de flux spatiaux et temporels, que ce soit pour contribuer à leur amélioration, transformation, ou détérioration.

1. In *Essai sur l'œconomie*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2009.



Il sera alors possible d'avoir un état précis des ressources naturelles, d'évaluer leur potentiel économique, d'élaborer une stratégie d'entretien et de les mettre en regard des échanges avec d'autres territoires.

Connaître ses ressources humaines, économiques et techniques

Les ressources humaines d'un territoire se définissent entre autres par la relation qu'entretiennent les habitants avec celui-ci. Connaître la répartition géographique et la démographie d'une population est donc essentiel. Il s'agit d'avoir une image globale, mais aussi de comprendre la dynamique passée et d'identifier les dynamiques en marche au sein des différents groupes sociaux et culturels.

La connaissance fine des savoir-faire et compétences, des technologies présentes sur le territoire, des liens développés entre eux à l'intérieur du territoire (clusters) ou non, des relations entretenues en amont et en aval des filières à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire, permet d'établir un **diagnostic** précis des atouts d'un territoire, mais aussi parfois des faiblesses auxquelles il faudra remédier, pour élaborer une stratégie de développement durable.

Par exemple, l'âge des équipements installés permet de repérer les opportunités à les renouveler avec des technologies plus performantes au regard de l'économie de ressources, du respect de l'environnement, de l'amélioration des conditions de travail. L'implication des échelons locaux des **syndicats** peut faciliter cette réflexion. Les relations établies avec les **centres de recherche** et les **universités** implantés dans le territoire sont un gage de développement et d'innovation.

La **géographie des principaux flux d'échange** avec d'autres territoires induits par la sous-traitance, l'approvisionnement, les livraisons... des principales activités économiques du territoire est utile pour visualiser les flux entrants et sortants, les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, les transports afférents afin d'élaborer un diagnostic et une stratégie de reconquête à partager avec les territoires concernés.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes - Contribution à la décision publique**, Rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis, Vice-président : Jean-Michel Salles, Rapporteur général : Jean-Luc Pujol, Conseil d'analyse stratégique, avril 2009
<http://urlz.fr/LZS>
- **Réconcilier développement économique et biosphère**, Inspire Institut
<http://urlz.fr/LZT>

REPÈRES

La comptabilité de flux de matières et d'énergie : une base pour les démarches d'écologie industrielle territoriale*

Les comptes et flux de matières (CFM) analysent à l'échelle d'un périmètre géographique défini les flux et stocks de matières et d'énergie mobilisés par les activités économiques. La comptabilité de flux de matières donne à voir, en masse et par grandes catégories de ressources et de productions, le fonctionnement et les dépendances de l'écosystème économique régional.

Entrées : extractions locales + importations (avec flux indirects).

Sorties : vers la nature (émissions dans l'air, déchets de décharge...)
+ exportations (avec flux indirects).

Différence : addition au stock, mesure la croissance physique d'une économie.

Cette comptabilité permet, notamment, de visualiser l'usage par le territoire des ressources non renouvelables et de bâtir une stratégie d'économie de celles-ci. La balance des flux (entrants/sortants) permet aussi de repérer les potentiels en matière de circularité et en particulier en matière de valorisation des déchets.

Bien que stratégique pour une politique de développement durable, la connaissance de ces flux de matières est assez récente. Les premiers travaux en matière de CFM datent de 1997 à l'OCDE et le premier guide d'Eurostat date de 2001. En France, les premiers comptes datent de la seconde moitié des années 2000 et ne sont encore disponibles qu'à l'échelle nationale. Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie devrait néanmoins faire paraître en 2014 un guide pour appliquer cette méthodologie à une échelle infranationale.

À l'échelle de l'entreprise, la méthode de comptabilité des flux de matières a fait l'objet d'une norme ISO n° 14051. Pour autant, la collecte et la mise à disposition de données, souvent à caractère stratégique pour les entreprises, supposent que soit installée une culture de dialogue et de coopération à l'échelle du territoire, ce qui demande du temps.

* Cf. *Économie circulaire, écologie industrielle - Éléments de réflexion à l'échelle de l'Île-de-France*, Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île-de-France, décembre 2013, www.iau-idf.fr



Des indicateurs construits localement

De nombreux travaux, menés par des acteurs multiples (universités, DATAR, collectivités territoriales, Conseils économiques, sociaux et environnementaux, régionaux (CESR), Association des régions de France², Service de l'Observation et des Statistiques du CGDD...), sont en cours pour définir des batteries d'indicateurs de développement durable plus adaptés aux réalités territoriales.

L'utilisation d'indicateurs territoriaux permet de situer le territoire par rapport à des enjeux nationaux et planétaires. Mais la construction de ces indicateurs territorialisés peut répondre à plusieurs besoins : celui de guider les politiques publiques en amont, de les évaluer en aval pour les réorienter, d'informer et de sensibiliser les populations, de comparer avec d'autres territoires. Définir de nouveaux indicateurs de richesses et de développement durable constitue une nécessité de connaissance et un véritable enjeu citoyen. Cela implique la participation de tous et de chacun, en complémentarité de la représentation politique et de l'expertise scientifique. Il existe donc une grande variété d'indicateurs.

REPÈRES

L'indicateur de bien-être régional (IBER)³

À l'initiative du CESER Poitou-Charentes, de nouveaux indicateurs de développement durable ont été élaborés au terme d'une démarche de travail multipartenariale⁴, concernant « la mutation des modèles de développement ». Ces indicateurs doivent contribuer à alimenter le débat public et apporter un éclairage sur les choix de développement et d'avenir pour les Picto-Charentais ; qualité de vie, cohésion sociale, mais aussi habitat, transport et formation, autant d'éléments pour évaluer les difficultés auxquelles sont confrontées les populations, et leurs attentes.

L'indicateur IBER, avec ses 22 variables, vise à évaluer le niveau de développement économique et social des différentes régions et leurs capacités futures

2. *De nouveaux indicateurs régionaux pour un nouveau modèle de développement durable*, Marlier G., 2012, Encyclopédie du développement durable, <http://urlz.fr/LZV>

3. Archipel des régions : le développement durable en Poitou-Charentes www.encyclopedie-dd.org

4. Partenariat entre le Conseil Régional, le représentant de l'État en région, la direction régionale de l'INSEE et le CESER (Conseil Économique Social et Environnemental), l'Université, ORE (Observatoire régional de l'environnement), l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat), etc.

de développement, en lien avec les ressources sociales, économiques et environnementales. Cet indicateur peut être utilisé en tant qu'outil d'aide à la décision pour la mise en place de politiques régionales. Le calcul de l'IBER dans les régions de France métropolitaine a mis en évidence une forte différence avec le classement du PIB par habitant. En effet, certaines régions qui ont un PIB par habitant peu élevé bénéficient d'un IBER fort (Limousin, Auvergne, Franche-Comté) et à l'inverse, les régions les plus riches ne conservent pas leur rang dans le classement IBER, comme c'est le cas pour la région PACA, Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie. La région Midi-Pyrénées arrive en première place du classement IBER et la région Poitou-Charentes occupe la 10^e place du classement IBER, entre l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

Afin de refléter plus précisément les appréciations subjectives de la population, d'autres indicateurs sont en émergence. Ils prendront en compte les conditions de vie matérielles (conditions de logement, restrictions de consommation), les difficultés financières, la santé, l'éducation, les liens et rapports sociaux, la participation à la vie publique, l'insécurité physique, l'insécurité économique, les conditions d'emploi, les conditions environnementales.

2. La transition du territoire vers un développement durable

La plupart des mutations caractéristiques du développement durable citées ci-dessous, tout en économisant les ressources non renouvelables, contribuent à la création d'emplois non délocalisables, à la densification et la diversification du tissu économique territorial. En favorisant ces mutations, les territoires répondent ainsi au double objectif de protéger les populations par une meilleure résilience, et de préparer un futur souhaitable. Ces mutations s'appuient bien évidemment sur les ressources humaines présentes sur le territoire en veillant à ce qu'elles en soient bénéficiaires.

Le développement durable a trouvé une expression pratique dans différents modèles ou approches économiques qui peuvent se compléter.



Une économie riche en emplois mais sobre en ressources et en carbone

Une économie durable est d'abord une économie économe en ressources naturelles, et particulièrement en ressources naturelles non-renouvelables : minerais et matériaux, énergies fossiles. Quel que soit le contexte, en temps de crise ou en temps de prospérité, le gaspillage des ressources est nuisible car il réduit le capital naturel global disponible et consomme un travail qui ne produit aucun bénéfice social. Dans un monde fini, le gaspillage accroît la compétition sur les ressources et conduit à en augmenter le coût. Dans une économie durable, les ressources renouvelables issues de la biodiversité, ou des énergies renouvelables, ne sont exploitées que dans les limites de leur capacité de renouvellement. Ses impacts sur les milieux (eau, air, atmosphère, sol...) sont limités pour respecter strictement les capacités d'épuration ou de transformation du milieu et maintenir une qualité des milieux apte à répondre aux usages des populations présentes et futures.

Ainsi dans le domaine énergétique, une économie « bas carbone » doit contribuer à la préservation du climat. Elle vise l'efficacité (rendement de l'usage), la sobriété (utilité de l'usage) et cherche à économiser les ressources fossiles. La **production d'énergies renouvelables** décentralisées est **source de création d'emplois locaux**. De même, les services d'efficacité énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, l'éco-construction, dont une bonne part repose sur de l'artisanat local, alimentent l'emploi territorial. La sobriété énergétique permet de **compenser les hausses attendues** du coût de l'énergie par une moindre consommation et tend à limiter ainsi les situations de précarité énergétique. Les programmes de rénovation thermique des bâtiments, d'éco-construction, renforcent l'artisanat et les savoir-faire locaux. La transition énergétique, c'est aussi de l'emploi industriel dans la production de matériaux, l'intelligence des réseaux...

Grâce à deux études publiées récemment, nous savons désormais que **les emplois créés, bien répartis et non-délocalisables, seront bien plus nombreux que les emplois perdus !**

- La première, réalisée par le CIREN-CNRS (Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement)⁵, a analysé le contenu du scénario négaWatt en emplois directs et indirects, secteur par secteur, et a chiffré de manière précise pour chacun d'eux les créations et suppressions d'emplois : elle montre que d'ici à 2030 la transition proposée par ce scénario peut créer 632 000 emplois de plus que la prolongation des tendances et des politiques actuelles.

5. *L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France : Une analyse input-output du scénario négaWatt*, Philippe Quirion, mars 2013, CIREN.

6. *Impacts macroéconomiques du scénario négaWatt, modèle Three-me*, Étude menée par l'OFCE et l'ADEME.

- La seconde étude, réalisée par l'Office Français des Conjonctures Économiques et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie a estimé les effets macroéconomiques de deux scénarios de transition énergétique (négaWatt et ADEME)⁶ en prenant en compte les facteurs externes permettant d'enclencher la transition énergétique comme l'instauration d'une contribution climat-énergie qui va renchérir le prix de l'énergie. Bien qu'elle soit basée sur une méthodologie totalement différente, les résultats de cette étude sont convergents avec ceux de la première puisqu'ils aboutissent à la création de 745 000 emplois en 2050 avec le scénario négaWatt, et même à 825 000 avec le scénario « médian » de l'ADEME.

Ces résultats sont aussi cohérents avec les 225 000 emplois dans l'isolation des logements annoncés par Saint-Gobain ou près de 150 000 dans les énergies renouvelables d'ici 2020 prévus par le SER3. D'un point de vue macro-économique, d'après le modèle de l'OFCE, à la baisse significative de la courbe du chômage s'ajoutent une forte réduction de la dette publique, une balance commerciale qui devient positive avant 2050, ainsi que pour les ménages une facture énergétique nettement inférieure et un revenu brut disponible supérieur.

Un point clé : le déficit de la balance commerciale de la France est pratiquement dû à une facture énergétique de 70 milliards d'euros sur 2012. S'engager dans une transition énergétique en réalisant les investissements d'efficacité énergétique, en améliorant les comportements, en valorisant les énergies renouvelables, en dégageant les transports de leur dépendance au pétrole, revient donc à transférer de l'argent qui quitte le pays vers une capacité d'investissement sur le territoire national. C'est la meilleure réponse à apporter à la crise économique. Il s'agit en effet d'activités non-délocalisables. L'optimisation de l'utilisation des ressources et le développement de la production d'énergies renouvelables des territoires sont une clé de la nouvelle révolution industrielle, avec une gouvernance fondamentalement décentralisée. Pierre Radanne, Président de 4D



Une économie favorisant les circuits courts

L'extrême dispersion territoriale des chaînes de fabrication, l'éloignement entre les lieux de production et les lieux de consommation, ont produit une inflation des transports de marchandises, effectués le plus souvent par camions. C'est une source très importante d'émissions de gaz à effet de serre. La construction de filières complètes, l'établissement de circuits courts entre producteurs, distributeurs et consommateurs, sont susceptibles de renforcer les liens économiques et sociaux à l'intérieur du territoire et de contribuer à la préservation du climat.

De même l'établissement de circuits financiers s'attachant à drainer l'épargne du territoire vers ses propres investissements est un facteur de solidarité et d'implication citoyenne dans le développement territorial, tout en répondant à la préoccupation des ménages à s'écartier des produits d'épargne classiques proposés par les banques.

L'économie circulaire : la mise en boucle du cycle de production

L'économie circulaire a pour objectif de rompre avec la logique linéaire qui prévaut : extraire, fabriquer, consommer, jeter. Face à l'épuisement de nos ressources, l'économie circulaire propose de produire autrement, en intégrant une exigence écologique à tous les niveaux, de la conception, en passant par la production, jusqu'au recyclage. Dans ce modèle, les sources d'énergie utilisées doivent être le plus possible renouvelables et le recours aux produits nocifs évité, mais l'objectif essentiel est bien le zéro déchet.

Ministère en charge du développement durable, mai 2013

Sous ce concept général, on regroupe l'ensemble des organisations du système productif conduisant à un usage optimal des ressources, notamment en favorisant leur réutilisation par une mise en boucle des activités économiques, les déchets des uns devenant les intrants des autres, afin de limiter la production de déchets ultimes. Cette gestion des déchets s'insère dans la stratégie 3R : « **Réutiliser, recycler, réduire** », qui considère le déchet comme une ressource potentielle. Elle s'appuie sur l'analyse du cycle de vie qui vise la réduction des prélèvements de ressources et l'émission de polluants à tous les stades du cycle du produit, depuis la fabrication jusqu'à l'utilisation finale et la fin de cette utilisation⁷.

Dans la chaîne de production des biens ou services, sur un même territoire, l'**écologie industrielle**, dans laquelle différentes industries s'échangent des sous-produits pour

7. Cf. La méthode d'Analyse du Cycle de Vie, Encyclopédie du développement durable www.encyclopedie-dd.org

les valoriser, est souvent le support de l'émergence d'une économie circulaire. Les cas propices sont les plateformes portuaires, logistiques...

Une mise en boucle locale est évidemment plus favorable, à la fois pour l'économie du territoire et pour éviter des transferts coûteux, notamment en énergie. Mais, plus fréquemment, un territoire n'accueille qu'une partie des boucles intermédiaires.

POINT DE VUE

L'économie de la durabilité locale et globale

Léo Dayan, directeur scientifique de l'APREIS⁸

En considérant les déchets d'une activité comme ressource pour une autre, en ne concevant, ne produisant et n'important que les biens dont les déchets sont localement réutilisables et les polluants confinés en milieu étanche, en rapprochant zones d'approvisionnement et zones de réapprovisionnement, **l'économie des éco-liasons locales met en boucle le cycle économique global** (de l'extraction de matière à sa réutilisation). Elle fait prévaloir la qualité de l'information et **introduit de la coopération à l'intérieur même de la concurrence pour privilégier la productivité des ressources naturelles sur celle du travail**. Elle dessine des écosystèmes économiques locaux par lesquels les performances globales des entreprises ne reposent pas sur la réduction des salaires mais sur l'emploi, la qualification du travail et la coopération locale, la décroissance des coûts des inputs, du traitement des déchets, de la réglementation environnementale et du transport. Cela commande une stratégie globale, fiscale, monétaire et sociale, qui tournerait la page des taxes écologiques punitives, du marché inéquitable et spéculatif des droits à polluer, des charges sur l'embauche, du réglementarisme et du monopole monétaire, qui encouragerait les énergies entrepreneurantes innovantes du local (intra & extra muros) et qui rendrait positif le rôle de l'État dans une économie globalisée.

Défiscaliser l'emploi, éco-imposer les équipements polluants et taxer les importations de biens polluants pour abonder un fonds mondial de la durabilité et donner sens au libre-échange.

Il ne suffit pas pour celui-ci de se contenter de la baisse des charges sur le travail pour créer de l'emploi ni de rationaliser l'organisation territoriale pour assainir les comptes de l'État. Il s'agit d'abord de permettre l'investissement propre des entreprises et le développement des compétences locales qui viseraient la performance économique, la création d'emploi et l'augmentation du pouvoir

8. APREIS : Acteurs, Pratiques, Recherches Européennes et Internationales pour le Développement durable.



d'achat, mesurées en termes de biens non polluants. Un État positif servirait à cette construction en faisant débattre trois mesures avec les modalités de leur application :

1. la suppression progressive mais générale des cotisations patronales pour libérer l'emploi, une des conditions de mise en œuvre des technologies des éco-liaisons, intensives en main-d'œuvre ;
2. l'instauration d'un éco-impôt compensatoire sur les équipements polluants pour solvabiliser la protection sociale et inciter les entreprises à modifier leurs technologies de production aux dépens du capital polluant, qui deviendrait plus coûteux, et en faveur du capital non polluant et de l'emploi, rendus moins coûteux ;
3. la taxation des importations de biens polluants pour abonder un Fonds Mondial de la durabilité globale. Cette troisième mesure n'est pas une mesure nationale protectionniste, elle finance la réduction de la surproduction planétaire de déchets et de polluants. Tout en permettant d'économiser les ressources de l'État, ces mesures incitent au développement des technologies durables et augmentent le volume global de l'emploi. Et puisque l'offre des biens non polluants s'accroît et leurs prix baissent, la suppression des charges sociales n'étant pas compensée par l'éco-impôt pour les entreprises qui les produisent, le pouvoir d'achat des consommateurs s'accroît en biens non polluants, produit localement ou importés.

Le libre-échange trouve une éthique : émanciper l'économie des technologies polluantes et destructrices de la santé et du travail.

Décentraliser la régulation de la durabilité de l'économie mondiale.

Pour permettre les initiatives alternatives et soutenir la capacité de résilience du développement de la durabilité de l'économie locale dans le système monétaire mondial, la construction des éco-liaisons locales doit s'accompagner de la mise en place de systèmes locaux bi-monétaires, une monnaie locale et une monnaie internationale. Cette économie globale à l'échelle locale permettra la régulation décentralisée de la durabilité de l'économie mondiale en favorisant la mise en réseau des acteurs innovants – dont ceux de l'économie solidaire –, en encourageant les acteurs civils locaux, nationaux et mondiaux à échanger des informations et créer des projets de durabilité globale et en développant la coopération internationale décentralisée, complémentaire et réciproque, sur des projets conjoints de durabilité locale.

Voir l'interview vidéo de Leo Dayan sur le site de l'Observatoire



Dans la pratique, l'évolution des activités économiques vers une économie circulaire passe par une exploitation progressive des synergies éco-industrielles qui peuvent concerner :

- la **valorisation/l'échange de flux industriels** : eaux industrielles, déchets et coproduits, biens... ;
- la **mutualisation de services aux entreprises** : approvisionnement, gestion collective des déchets, collecte et réutilisation des eaux pluviales, transport... ;
- le **partage d'équipements** : chaudière, production de vapeur, unité de traitement des effluents..., ou de ressources : emplois en temps partagés... ;
- la **création de nouvelles activités** : interfaces nécessaires à la valorisation des sous-produits, développement de produits ou services à partir d'une nouvelle ressource identifiée, etc.

Au départ, comme cela a été dit précédemment, la collecte de données nombreuses, d'origines diverses, leur organisation en bases riches et accessibles, permettront aux acteurs économiques d'évaluer leur process et leur impact environnemental et de mettre en évidence les opportunités de synergies.

Dans tous les cas, cela passe par un dialogue inter-acteurs, s'appropriant l'intérêt de la démarche, et impliqués dans la durée par une volonté commune. Le soutien des pouvoirs publics est également fondamental. Au niveau national, l'économie circulaire était une thématique phare de la Conférence environnementale de septembre 2013. Un institut de l'Économie Circulaire a été créé pour mutualiser la veille et la recherche dans ce domaine. Il est chargé de préparer une loi-cadre sur ce sujet à l'horizon 2017.

POINT DE VUE

L'économie circulaire : une affaire d'hommes

Laurent Georgeault, conseil en Écologie Industrielle et Territoriale et membre d'Orée

La coopération est au centre de l'économie circulaire. Pour engager ce type de démarche, il faut apprendre à « traverser la rue » pour aller à la rencontre de ses futurs partenaires. C'est bien souvent la difficulté rencontrée par les entreprises et les collectivités. Le principal défi n'est ni technique – la plupart des technologies pour organiser la complémentarité des activités sont accessibles – ni de nature informationnelle, les banques d'expériences et les sites ressources fleurissent sur ce sujet. Mais il faut une volonté politique forte pour aller sur le terrain, entrer dans les entreprises, construire des liens pour contribuer à des démarches locales. Il faut un engagement de tous les acteurs et prioritairement des entreprises. À Kalundborg au Danemark, cas d'école historique de la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle relativement aboutie, tous les chefs d'entreprises créateurs du site sont des amis qui se sont rencontrés sur les bancs d'école. Quoi de plus parlant pour illustrer le fait que l'écologie industrielle est avant tout une affaire d'hommes.



L'économie de la fonctionnalité : une expérimentation dans de nombreux domaines

L'économie de la fonctionnalité est la production d'une solution intégrée de produits et de services basée sur la vente d'une performance d'usage, prenant en charge des externalités environnementales et sociales⁹. Elle s'appuie sur deux registres : la mobilisation de ressources immatérielles et les dynamiques de coopération... ». L'économie de la fonctionnalité est un aspect de l'économie circulaire focalisé sur l'usage des produits.

Un des premiers exemples de mise en œuvre de cette approche fut le paiement de la fonction « photocopie » par Xerox dans les années 1990, la machine restant propriété de la société. Cela a conduit à revoir complètement la conception des photocopieuses, pour faciliter la maintenance, permettre l'amélioration modulaire, et bien sûr combattre l'obsolescence.

L'approche par l'économie de la fonctionnalité est aussi la base du service énergétique et des contrats de performance énergétique. Il s'agit d'assurer la qualité d'un service énergétique, chauffage de locaux, d'une piscine, et non plus d'être rémunéré à la quantité d'énergie fournie ou au volume de prestation de maintenance. Généralement, dans un contrat de performance l'économie financière du gain de consommation est partagée entre le prestataire et le maître d'ouvrage.

Cette approche qui privilégie l'usage plutôt que la propriété contribue également à une économie des ressources. Les producteurs et les consommateurs ont intérêt à ce que le bien dure le plus longtemps possible. Cela ouvre la voie à la lutte contre l'obsolescence artificielle des produits et, partant de là, à un découplage entre le niveau de vie et la consommation de ressources. De plus ce modèle de production, axé sur la qualité et sur l'après-vente, constitue une offre de service ancrée localement, au plus près des consommateurs.

Nombre de pratiques de consommation collaboratives s'inspirent de l'économie de la fonctionnalité.

9. Définition du club de l'économie de la fonctionnalité www.club-economie-fonctionnalite.fr

REPÈRES

Un cadre de référence « ville durable & économie de la fonctionnalité »

Jean-Christophe Lipovac coordinateur des programmes Territoires en charge de l'urbanisme durable au Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) Nord-Pas-de-Calais.

Le CERDD et la CCI Grand Lille, avec l'appui d'ATEMIS, ont initié en décembre 2010 un Groupe de réflexion et d'action sur le thème des « *Villes Durables et Nouveaux modèles économiques et de développement* ». À partir des retours d'expériences et de l'analyse collective de projets d'aménagements urbains en cours en Nord-Pas-de-Calais, a été formalisé un premier « cadre de référence » pour penser et articuler les modèles économiques d'entreprises et le modèle de développement urbain. Il sert de grille d'analyse pour réinterroger les projets d'aménagements et de développement urbain (ou territorial) à l'aune de l'économie de la fonctionnalité et du développement durable.

4 défis

réduire l'usage des matières énergétiques et des ressources naturelles non renouvelables

développer les ressources « immatérielles » du territoire

réduire les inégalités sociales d'accès aux services locaux

Contribuer au développement des activités et des emplois locaux et pérennes

4 logiques d'action

l'articulation des réponses aux attentes des territoires

la logique de circuit court et de proximité

L'adaptabilité et la réversibilité dans le temps, de l'aménagement et des équipements dans leurs usages, des services

la mutualisation des ressources et des connaissances



4 principes de gouvernance

la pensée d'ensemble, structurée, intégrant l'opérationnel

la coproduction et la coopération pour rendre les habitants et usagers du territoire co-auteurs des solutions

La co-responsabilité et la construction de nouvelles valeurs partagées

la créativité autour de valeurs partagées et l'innovation dans une perspective ouverte

Pour en savoir plus : www.cerdd.org rubrique : « Villes durables & Nouveaux modèles économiques »



L'économie collaborative : émergence d'une économie du partage

Selon Rachel Botsman qui a défini le terme, l'économie collaborative repose sur « *la croissance exponentielle des formes de revente, de location, de partage, de trocs, d'échange, permise par les nouvelles technologies et notamment les technologies peer-to-peer* »¹⁰. On recense plus de 400 initiatives allant dans ce sens en France et touchant à tous les secteurs d'activité : alimentation, agriculture et jardinage, partage de véhicules, espaces de co-travail, partage de temps de travail, emplois partagés, échanges de domiciles, échange de savoirs, mode, bricolage, entraide, financement participatif, location de biens et services...¹¹

Nombre de collectivités territoriales, à l'instar de celles de la région Bretagne, ont favorisé l'organisation de systèmes de covoiturage, l'aménagement d'aires de stationnement, la mise en place de centres de réservation... Ces systèmes cumulent de nombreux avantages : diminution des émissions de gaz à effet de serre, économies réalisées par les personnes, moindre trafic et moindres accidents et pollutions... Ils favorisent également le lien social.

Dans le champ de la mobilité des personnes, un autre exemple de consommation collaborative est l'**auto-partage entre particuliers**. Il constitue une réponse à l'immobilisation chronique des véhicules et au renchérissement des coûts de fonctionnement et d'entretien. L'enquête nationale auto-partage¹² menée par le cabinet 6T en janvier 2013, pointe les nombreux avantages du système : coût de revient largement moins important que celui d'une voiture à usage exclusivement personnel, moindre utilisation de la voiture (les auto-partageurs parcourent 41 % de kilomètres en moins en voiture), voire diminution du nombre de voitures individuelles (chaque voiture d'auto-partage remplace 9 voitures à usage personnel et libère 8 places de stationnement). Ce système est en plein essor et l'on recense désormais 9 sites permettant de mettre en relation propriétaires et potentiels locataires. L'enjeu pour ces sites est de pouvoir s'appuyer sur un modèle économique suffisamment stable (la plupart d'entre eux retiennent une commission de 15 et 30 % du montant du partage), le temps d'atteindre le seuil critique d'usagers.

Les grandes marques automobiles se convertissent de plus en plus à la fonctionnalité. C'est par exemple le cas de Citroën qui s'est d'ailleurs associé avec un spécialiste de

10. *What is mine is yours*, The rise of collaborative consumption, 2009, HarperBusiness.

11. Cf. Baromètre 2014 de l'engagement durable des citoyens, BVA, <http://urlz.fr/M01>

12. Enquête nationale sur l'autopartage « L'autopartage comme déclencheur d'une mobilité alternative à la voiture particulière », http://6t.fr/download/ENA_RF_130321.pdf

l'auto-partage entre particuliers (Zilok) et a lancé sa plateforme en agrégeant les locations de constructeur et de particuliers. Peugeot s'est positionné *via* son service sur la multiplicité des usages et des besoins : du vélo, au coupé en passant par le vélo électrique. Ses 12000 clients sont plutôt jeunes, urbains et aisés.

En se développant ces pratiques implantent la logique de la fonctionnalité et de l'intermodal dans le champ de la mobilité individuelle.

L'économie sociale et solidaire : un fort potentiel pour le développement durable

L'économie sociale et solidaire est une vraie opportunité pour le développement d'activités et d'emplois dans les territoires. Son expansion rapide au cours des 10 dernières années indique que cette forme juridique est un véritable recours anti-crise, qui permet à de multiples idées innovantes de se concrétiser dans un cadre éthique favorable et avec des ressources financières limitées. Elle constitue un terreau pour les expérimentations.

Ses principes de fonctionnement sont particulièrement accordés avec l'éthique et les besoins d'une politique de développement durable : principe de solidarité et de responsabilité, gouvernance démocratique (un homme, une voix), sociétés de personnes et non de capitaux, excédents réinvestis dans le projet, constitution de fonds propres impartageables. C'est une économie au service de l'intérêt général.

L'économie sociale et solidaire est ancrée territorialement, articulée aux besoins des populations (aide à domicile, logement...), dans une logique de circuits courts (mobilisation d'acteurs locaux pour les besoins locaux). Elle joue un rôle très important dans l'amorçage de la transition vers une économie durable (circuits courts, AMAP¹³...). Elle joue un rôle fondamental pour l'insertion des populations défavorisées et elle est souvent aussi un sas vers l'emploi dans d'autres types d'entreprises. Rappelons enfin qu'une grande partie des sociétés d'assurances et mutuelles de santé participe de l'économie sociale et solidaire. En Picardie La maison de l'économie solidaire (Beauvais) emploie 100 salariés et abrite une recyclerie, des services à domicile, d'entretien d'espaces verts et d'assistance à la rénovation.

13. Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.



L'économie sociale et solidaire représentait, en 2010¹⁴ :

- 10,3 % de l'emploi en France
- 13,9 % de l'emploi privé
- 2,34 millions de salariés
- 222 912 établissements employeurs, dont 188 810 associations, 25 871 coopératives, 6 964 mutuelles, 1 267 fondations.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **L'interview de Marie-Christine Guillemin, vice-présidente du Conseil régional de Picardie :** 
sur le site de l'Observatoire
 - **Institut de l'économie circulaire :** www.institut-economie-circulaire.fr
 - **Fondation Ellen MacArthur :** www.ellenmacarthurfoundation.org
 - **Association Orée :** www.oree.org
 - **Club Économie de la Fonctionnalité et Développement Durable :**
www.club-economie-fonctionnalite.fr
 - **Le labo de l'ESS :** www.lelabo-ess.org
 - **Le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale :**
www.cncres.org
-

14. *Panorama national de l'économie sociale et solidaire - édition 2012*, Observatoire national de l'économie sociale et solidaire CN-CRES.

B. LES MOYENS FINANCIERS À DISPOSITION POUR LA TRANSITION

La crise économique et financière de 2008 a eu pour effet de ralentir l'activité économique, de déstabiliser le secteur bancaire, puis de réduire les capacités des finances publiques.

Si le développement durable a toujours porté la priorité sur le long terme, l'urgence aujourd'hui, face à l'accroissement des difficultés sociales, est d'apporter des solutions à court terme. Mais pourquoi les priorités de long terme ne seraient-elles pas utiles à court terme ? Pour relier ces deux termes, il faut à la fois :

- dépasser l'insuffisante sincérité des méthodes économiques actuelles (absence de vision en coût global, dépenses non internalisées...);
- accompagner les acteurs dans leur préparation de projet dans une logique de qualité et de pérennité ;
- favoriser l'ancrage territorial des activités économiques ;
- optimiser les fonctions transports ;
- progresser dans la gouvernance collective ;
- reprendre la planification territoriale ;
- rechercher la complémentarité des financements entre public et privé.



POINT DE VUE

La transition écologique et sociale, ça se finance comment ?

Gaël Virlouvet conseiller CESE, administrateur FNE, rapporteur de l'avis du CESE « financer la transition écologique et énergétique »

Le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) est la troisième chambre de la République, il est composé de 233 conseillers d'horizons différents, représentant les principales forces de la société civile organisée. Son rôle est de donner des avis d'évaluation et de prospective concernant les politiques publiques au gouvernement et au parlement ; depuis 2009 il accueille les représentants de l'environnement.

La question du financement est la grande oubliée du Grenelle de l'environnement et des conférences environnementales. Or les besoins pour enclencher la transition énergétique et environnementale sont de l'ordre de 5 % du PIB, soit 100 Mds d'euros par an pour la France.

À travers la question du financement, les délibérations du CESE ont permis de confronter la volonté partagée de transition écologique, pour répondre aux enjeux environnementaux, aux questions de première importance à court terme : un problème de déficit et de dette publique, l'érosion progressive de la croissance, les problèmes de compétitivité avec des répercussions sur l'emploi, le pouvoir d'achat. En effet, ce sont les décisions de court terme qui font le chemin du long terme. Il faut regarder sereinement ces différents facteurs, potentiellement bloquants, si on veut avancer. Le financement de la transition dépend de l'acceptation d'un effort partagé par les forces sociales du pays.

L'avis n'a recueilli qu'une faible majorité des voix, en raison du contexte de tension sur les finances privées comme publiques. L'ambiguïté sur l'objectif commun n'est pas levée, car le PIB reste l'instrument principal de mesure. On est toujours sur plus d'avoir – le pouvoir d'achat – et pas sur une mise en avant du bien-être, qui est beaucoup plus large. Il n'y a pas de vision d'une société du mieux vivre dans un environnement préservé.

Donc, pour progresser vers le développement durable, au niveau des territoires comme au niveau national, il faudra dépasser les trois facteurs de blocage :

1. la compétitivité économique (sphère de l'activité économique) ;
2. l'emploi (sphère sociale) ;
3. le pouvoir d'achat (sphère des consommateurs).

L'avis du CESE met en relief **trois orientations politiques** :

1. dégager des marges de manœuvre financières privées et publiques est possible si l'effort est équitable et si le cap commun est clairement explicité, souhaité et approprié ;
2. élargir la notion de compétitivité économique à d'autres critères (économie de ressources, lien social, résilience territoriale...);
3. rendre attractive économiquement la transition écologique, intégrer la dimension environnementale dans les choix d'investissement.

Lire l'avis du CESE, « Financer la transition écologique et énergétique » :

<http://urlz.fr/M04>

Voir l'interview vidéo de Gael Virlouvét sur le site de l'Observatoire



EXPÉRIENCE

Financer les infrastructures de demain

Céline Senmartin, Directeur régional CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) Picardie

La Caisse des Dépôts a fait de la transition énergétique et écologique un axe fort de sa stratégie.

L'éco-conditionnalité et la mesure des externalités extra-financières font partie intégrante des critères qui fondent ses décisions d'investissement sur le territoire. En sa qualité d'investisseur de long terme, elle soutient également le développement de la production d'énergies renouvelables et accompagne ainsi la réalisation des objectifs nationaux de mix énergétique.

Au-delà, la Caisse des Dépôts a développé ces dernières années de nouveaux outils de financement pour accompagner la transition énergétique et écologique du bâti : dans le cadre de la gestion de l'épargne réglementée (livret A, Livret de Développement Durable), elle accorde des écoprêts à taux très bonifiés aux organismes de logements sociaux pour encourager la réalisation de leurs programmes de réhabilitation thermique de leur parc. Dans le cadre d'une nouvelle enveloppe de prêts de 20 milliards d'euros pour la période 2013-2017, elle peut également accorder des prêts à long terme (de plus de 20 ans) pour la réhabilitation lourde de bâtiments publics énergivores notamment.



La Caisse des Dépôts a par ailleurs mis sur pied un nouvel outil, Exterimmo, qui peut accompagner les collectivités locales qui le souhaitent dans leur stratégie immobilière et intervenir en qualité de tiers investisseur.

Enfin, comme l'a annoncé le Président de la République en ouverture de la conférence environnementale le 20 septembre 2013, la Caisse des Dépôts travaille actuellement à la constitution d'un fonds national de garantie de la rénovation thermique : ce fonds permettra de faire effet de levier sur les financements nécessaires à la réalisation d'un rythme annuel de 380 000 réhabilitations thermiques de logements privés par an à l'échelle nationale.

Voir l'interview de Céline Senmartin sur le site de l'Observatoire



1. Les finances locales en mutation

Les collectivités territoriales jouent un rôle de premier plan dans la dynamique de mutation du tissu économique vers un développement durable et dans la construction d'une cohésion sociale indispensable à cette dynamique. Leurs missions les mettent à l'avant-garde de la lutte contre la désertification, la précarisation, et pour la qualité de l'environnement, alors que leurs marges de manœuvre se trouvent réduites par les contraintes pesant sur les finances publiques.

POINT DE VUE

Financer le développement durable

Pierre Radanne, Président de 4D

La qualité des débats est essentielle : il est vital d'éclairer les décisions économiques en facilitant l'accès à des diagnostics, à la fois pour les petites entreprises, les petites collectivités locales et les ménages, hors de l'influence des intérêts industriels et commerciaux. Cela revient à progresser dans le sens d'une co-construction des politiques publiques avec tous les acteurs concernés.

Il s'agit aussi d'œuvrer avec progressivité tout en assurant une prévisibilité pour les maîtres d'ouvrage et les acteurs économiques. Une approche en « montée d'escalier » laisse aux acteurs le temps de s'adapter marche par marche après

que l'objectif de long terme a été débattu, partagé et décidé. Faut de cela, on encourt des réactions de rejet qui bloquent le processus, comme ce fut le cas pour la taxe carbone.

Cette méthode de la « montée d'escalier » a été appliquée par la Commission Européenne dans la lutte contre les pollutions. Ainsi pour la réduction des pollutions des véhicules, on en est, avec les normes Euro 7, à la 7^e marche réglementaire franchie en 40 ans. Le bilan est une division par 50 à 100 des émissions de polluants (hors gaz à effet de serre).

Si l'on considère la relation entre l'intérêt général, le rôle des acteurs publics et celui du secteur privé : on constate que le secteur public n'a plus les moyens de financement suffisants pour les transitions indispensables. Le secteur privé présente une aversion croissante au risque (les normes de Bâle III, en imposant des ratios de fonds propres plus élevés, ont pu accroître la frilosité des banques à s'engager à long terme). Un effet de levier est à rechercher en mobilisant le plus possible d'engagements bancaires pour les financements publics.

Un contexte contraint

Les **finances publiques locales** ont récemment fait l'objet de réformes importantes caractérisées par : la suppression de la taxe professionnelle (loi de finances 2010), la réforme des collectivités territoriales (loi du 16 décembre 2010) et la mise en place d'une nouvelle forme de péréquation entre collectivités territoriales (loi de finances 2012 et décret du 7 mai 2012 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales). L'acte III de la décentralisation aura également des incidences.

La **réforme de la taxe professionnelle** a eu des répercussions conséquentes. Ainsi, au sein du secteur communal, ce sont les ménages qui portent aujourd'hui l'essentiel du poids de l'impôt local : ils assurent en effet les trois quarts des ressources fiscales directes (77 % des ressources fiscales directes en 2012 contre 59 % en 2009). Cela a engendré une réduction des marges de manœuvres fiscales des collectivités et un accroissement des inégalités entre territoires. Pour répondre à cette difficulté, des mécanismes de péréquation horizontale (État) et verticale (entre collectivités) ont été renforcés et d'autres nouvellement créés.

Le **troisième acte de la décentralisation** va modifier l'organisation des collectivités entre elles, leurs compétences et les moyens financiers dont elles devraient disposer,



dans un contexte où les ressources financières des collectivités territoriales subissent les conséquences de la crise économique en plus des restrictions pesant sur les dotations versées par l'État.

En effet, au-delà de l'impact des réformes citées précédemment, les collectivités vont avoir à faire face à des **contraintes budgétaires sans précédent** du fait de l'évolution de leurs dotations : après une période de gel imposée depuis 2011, ces dotations seront en forte baisse à compter de 2014 et au minimum jusqu'en 2017.

Toutes ces circonstances suggèrent un avenir de fortes contraintes sur les moyens financiers traditionnels des pouvoirs publics territoriaux et engendrent une inquiétude sur la capacité de mener des politiques ambitieuses. **La recherche d'économies et de nouveaux moyens de financement est à l'ordre du jour.**

Une capacité d'initiative fiscale limitée

Pendant les vingt premières années de la Cinquième République, le principe de libre administration, dont la valeur constitutionnelle elle-même n'était pas évidente, n'a débouché que sur une autonomie financière très limitée : les budgets locaux étaient soumis au contrôle des tutelles et les collectivités territoriales n'avaient pas le pouvoir de fixer elles-mêmes le taux de leurs différents impôts.

C'est le législateur qui a accru leur autonomie financière en réformant la fiscalité directe locale avec les lois des 31 décembre 1973 et 29 juillet 1975 et en leur permettant, avec la loi du 10 janvier 1980, de fixer elles-mêmes le taux de leurs impôts. Même s'il existe aujourd'hui un certain contrôle préalable en matière budgétaire, c'est surtout la loi de 1982 portant sur la décentralisation et la suppression de la tutelle qui a sensiblement renforcé leur autonomie financière.

La capacité des collectivités à agir sur leurs ressources provenant des différents impôts et taxes n'est pas nulle. Il est ainsi possible de jouer, toujours dans une certaine limite, sur les taux, ainsi que sur certains critères d'exonération.

Différents textes de loi leur fournissent également des moyens d'action en faveur d'un **verdissement de la fiscalité**. On peut citer par exemple :

- L'article 1395 G du Code Général des Impôts (CGI) qui autorise les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre à exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour une durée de cinq ans, les terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.
- L'article 1383-0 B bis qui permet aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre d'exonérer

de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 % ou de 100 % les logements neufs achevés à compter du 1^{er} janvier 2009 présentant un niveau de performance énergétique globale élevé.

On peut également ajouter que des **mesures inscrites dans les plans locaux d'urbanisme (PLU)** permettent d'offrir des droits à construire complémentaires pour des logements sociaux ou des logements utilisant des énergies renouvelables, ou encore de densifier.

Mais les élus des collectivités territoriales sont sous la pression directe des citoyens et des acteurs économiques quant à la fixation du niveau de la fiscalité territoriale. L'augmentation de la pression fiscale atteint dans bien des collectivités sa limite.

Le levier de la fiscalité écologique

La fiscalité écologique est théoriquement un moyen de créer une incitation en faveur d'une économie durable. Elle s'appuie sur le principe pollueur-payeur adopté par l'OCDE en 1972, qui recommande d'imputer aux pollueurs des coûts associés à la lutte contre la pollution. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui touche aux effluents de la production industrielle et aux intrants agricoles, respecte ce principe mais le produit de cette taxe n'est pas affecté directement au territoire et à sa réhabilitation, mais au budget général de l'État.

Différentes éco-contributions pour le recyclage des produits (papier, piles, produits blancs...) sont, en revanche, affectées à leur objet. Il en est de même pour les redevances d'eau et d'assainissement ou la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Ainsi les redevances sur l'assainissement permettent de financer le traitement des eaux usées. Dans le cas des éco-contributions, la collectivité territoriale est un des contributeurs à la chaîne de valeur du déchet traité en participant à la collecte et au tri.

D'autres taxes liées aux pollutions distinctes de celle de l'eau, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de la biodiversité ne sont que partiellement affectées, ce qui ne permet pas de prendre les mesures correctrices. La TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), dont une partie de la recette est affectée aux régions, n'est pas utilisée pour réduire les pollutions.

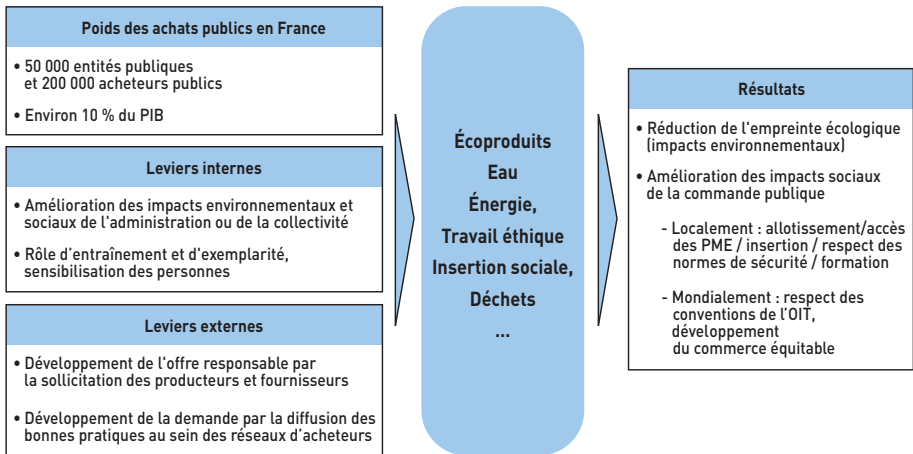
Il reste qu'une modulation de certaines taxes, éventuellement complétées par des incitations financières de l'État, est un levier aux mains des collectivités territoriales pour induire des comportements plus responsables. Ce sera le cas pour la taxe sur les ordures ménagères qui devra obligatoirement reposer sur le principe « *plus on trie, moins on paie* » à partir de 2015.



La commande publique et les appels d'offres

Les achats des collectivités territoriales ont un poids significatif sur l'économie territoriale. Le rôle incitatif des conditions sociales et environnementales incluses dans les appels d'offres est important.

Les achats publics : leviers du développement durable¹⁵



Le code des marchés publics rend aujourd'hui obligatoire la prise en compte du développement durable dans l'évaluation des besoins de la collectivité et permet la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans l'écriture du cahier des charges.

À titre d'exemple, pour l'environnement certains articles ouvrent de larges possibilités :

- Art 6 : reconnaissance des écolabels [type I] comme base d'écriture possible d'un cahier des charges
- Art 14 : conditions d'exécution : l'environnement peut être une obligation contractuelle
- Art 45 : management environnemental comme preuve d'un savoir-faire en environnement (pour travaux et services)
- Art 50 : possibilité de retenir des variantes plus écologiques
- Art 53 : critère possible dans l'analyse des offres : « performances en matière de protection de l'environnement »

15. Source : Factea Durable.

EXPÉRIENCE

Le réseau d'acheteurs Grand Ouest innove pour des achats responsables

Depuis 2006, le Réseau Grand Ouest travaille sur l'introduction du développement durable dans la commande publique. Basé à Angers, il regroupe une centaine de collectivités sur les cinq régions du Grand Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin). **L'objectif de cette association est de :**

- créer une culture commune au sein des membres du réseau à travers des achats responsables ;
- aider les décideurs dans leur politique d'achat dans le plan technique juridique ;
- mutualiser et partager les expériences ;
- dynamiser et motiver les acteurs ;
- informer sur les filières, les labels et les fournisseurs ;
- établir des partenariats avec les fournisseurs et les filières pour structurer l'offre ;
- développer l'information et optimiser les compétences ;
- être le relais des initiatives locales, nationales, et internationales pour promouvoir le développement durable et favoriser ainsi la rencontre entre l'offre et la demande sur les produits et services responsables ;
- l'organisation d'un salon tous les 2 ans pour faire se rencontrer entreprises et acheteurs.

www.reseaugrandouest.fr

Ce code recommande également la prise en compte du coût global lors de ces consultations :

- Art 53 : intégration possible dans les critères de sélection des offres du coût global d'utilisation.

Pour aider les acheteurs publics à passer et à exécuter leurs marchés, et comme le prévoit l'article 132 du code, le **Groupe d'étude des marchés – développement durable, environnement (GEM-DDEN)** vient d'élaborer un **guide de l'achat public durable**. Document pratique et juridiquement sûr, qui doit permettre aux pouvoirs adjudicateurs d'intégrer la qualité environnementale dans leurs projets de construction et de réhabilitation des bâtiments.

Les groupements de commandes public-public voire public-privé sont aussi susceptibles de réduire les coûts d'achats unitaires mais aussi de créer un volume de



demande stimulant le développement d'une offre. C'est particulièrement intéressant pour le cas du financement de grandes infrastructures, comme celles des transports propres. La Ville de Colmar a par exemple effectué un groupement de commandes de 10 véhicules électriques en 2011 avec les SEM VIALIS, SCCU et Colmarienne des Eaux, et l'agglomération¹⁶.

EXPÉRIENCES

Amiens et Caen optimisent les coûts de leur tramway grâce aux groupements de commande

Cinq ans après Brest et Dijon, Amiens Métropole et Viacités, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération caennaise, ont constitué début 2014 une convention en vue de passer plusieurs groupements de commandes pour leurs nouveaux réseaux de tramway qui se mettront en place d'ici 2018 pour Caen et 2019 pour Amiens. Liée à la compatibilité des échéances de leurs projets respectifs, cette synergie vise à optimiser le montant des investissements respectifs par la mutualisation de certains achats ou prestations pouvant porter sur le design du matériel roulant et la mission d'expertise relative à la sécurité des transports publics guidés, l'acquisition de cinquante rames de tramway, le mobilier des stations, les outillages et équipements du centre de maintenance, ou encore l'assistance à maîtrise d'ouvrages spécialisés et les assurances tous risques de chantier. Les collectivités s'attendent à réaliser 5 % à 15 % d'économies. Par ailleurs, Amiens Métropole a réalisé une vidéo pédagogique à l'attention des habitants sur les acteurs du financement du tramway.

www.amstram-amiens.fr

Un groupement pour l'achat de véhicules électriques

Coordonné par l'Union des Groupements d'Achats Publics, un **groupement d'acheteurs nationaux** s'est engagé à acquérir 50 000 véhicules électriques d'ici 2015. Il réunit notamment quinze grandes entreprises dont La Poste, Bouygues, Darty, France Telecom, GDF Suez, RATP, SNCF, SPIE, VEOLIA, VINCI. <http://www.ugap.fr/> La création de ce groupement a permis d'élaborer un cahier des charges du véhicule électrique. En 2012, déjà plus de 15 000 véhicules ont été commandés auprès de Renault et Peugeot. Le groupe d'achat national portant sur l'acquisition de 50 000 véhicules électriques d'ici à 2015 a impulsé un

16. <http://www.doubletrade.com/appels-offres/appel-offres-BOAMP-2011-118-8390020.html>

double effet d'entraînement : développement de l'offre pour répondre à cette demande inédite, et d'une demande exemplaire et moins chère. Par ailleurs, les entreprises commencent à renouveler leur flotte de véhicules avec des véhicules au gaz naturel, électriques ou hybrides.

Un groupement d'achat du transport public

Créée en septembre 2011, la Centrale d'Achat du Transport Public réunit des acheteurs publics qui ont pour objectif d'optimiser leurs achats en matière de transport public par le biais de la mutualisation. Elle s'est notamment spécialisée dans la vente de bus et de cars, avec un succès croissant puisque plus de 400 véhicules ont été vendus depuis 2011. La CATP commercialise une cinquantaine de modèles de bus et de cars pour répondre aux besoins de toutes les collectivités locales, des plus courants (bus, cars scolaire ou de ligne) aux plus pointus (transports des personnes handicapés, dessertes touristiques) en passant par les plus innovants (hybrides ou électriques). Avec la CATP, la mutualisation des besoins permet aux acheteurs publics d'accéder aux meilleurs prix mais aussi de personnaliser leurs véhicules en fonction des options souhaitées, et ainsi d'optimiser leurs achats...

** Du quartier au territoire, Agir ensemble pour des mobilités urbaines durables, Comité 21, Elise Gaultier, avril 2014, Victoires éditions : <http://urlz.fr/M08>*

2. La nécessité de l'innovation pour financer la transition

D'autres ressources que la fiscalité peuvent être sollicitées et des formules innovantes sont mises en place par les collectivités. Elles peuvent être à l'initiative de tours de table avec les banques locales pour créer des fonds d'investissement ou recourir à l'emprunt obligataire afin de drainer l'épargne locale vers leurs projets d'infrastructures.

Les collectivités locales peuvent jouer aussi un rôle fédérateur local dans le cadre de lancement de SCIC, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. De telles structures permettent de regrouper, autour d'un projet, des bénéficiaires d'un service local, des salariés et des collectivités ou des financeurs, le regroupement étant sans finalité lucrative, et d'organiser une **démocratie interne** équilibrant les pouvoirs des différents types de membres. De telles structures ont ainsi été mises en place pour réaliser des parcs éoliens.



Dans le cas de montants plus modestes, grâce aux TIC, il est possible de mobiliser l'épargne locale pour des projets précis, en général liés au développement durable (à impact social ou environnemental), c'est la finance participative (crowdfunding).

Ces initiatives sont appelées à se développer. Elles participent d'une territorialisation de l'économie, en créant des circuits courts financiers, favorables au lien social, à l'implication des populations dans les projets d'utilité publique de leur territoire.

EXPÉRIENCE

Financer l'économie locale grâce à l'épargne des habitants : l'emprunt obligataire régional des Pays de la Loire

Fin 2011, la Région des Pays-de-la-Loire s'est heurtée à la crise de liquidités et n'a pas pu trouver auprès du secteur bancaire les offres de prêt adéquates avec sa stratégie d'investissement. La décision a donc rapidement été prise de lancer un deuxième emprunt populaire auprès des particuliers, afin de financer l'action régionale en matière d'action économique. Un premier emprunt populaire avait été conduit en 2009 et avait connu un réel succès auprès des Ligériens.

Du 24 septembre au 12 octobre 2012, les habitants¹⁷ ont pu souscrire à ce second emprunt populaire. Il représente un placement sécurisé pour les épargnants car la Région des Pays-de-la-Loire bénéficie d'une solidité financière reconnue par les agences de notation. Il offre un rendement fixe, de 4 % brut annuel (hors frais et fiscalité) sur 6 ans.

Cet emprunt sous forme d'émission d'obligations est un exemple de circuit court de la finance en faveur de l'économie et de l'emploi en Pays-de-la-Loire. Il s'agit de relocaliser les finances régionales et de stimuler la solidarité territoriale. Le but de la Région était double : lever des fonds pour financer le soutien régional à l'économie locale et porter un message politique et pédagogique fort sur la moralisation de la finance et les circuits courts de financement.

La réussite de l'opération 2012 alors même que l'emprunt 2009 n'était pas arrivé à son terme semble démontrer une demande réelle et durable pour ce type de placements dans le contexte actuel.

Voir la fiche complète sur le site de l'Observatoire



17. Même si formellement n'importe quel citoyen français pouvait souscrire à cet emprunt, la communication a été totalement dirigée vers les Ligériens qui représentent au final 93 % des souscripteurs.

C. LA CONDUITE DU CHANGEMENT

Les territoires les plus florissants, ceux qui sont capables de construire une prospérité de long terme, sont ceux qui mobilisent tous les acteurs locaux, dans leur diversité, pour concourir à la stratégie commune. La défense de territoires hyperspécialisés tributaires du cycle du secteur concerné trouve vite ses limites. Il est préférable de construire une biodiversité des activités, sur la base des ressources de toute nature du territoire, en recherchant une harmonie entre les diverses composantes du tissu économique.

le chemin ou le point d'arrivée



Christophe Gouache,
Strategic Design Scenarios



1. La construction d'un projet commun

Fortes des connaissances acquises grâce à l'inventaire des ressources du territoire et des flux qui le traversent, aux indicateurs qui ont été construits, les collectivités territoriales vont pouvoir donner l'impulsion à la construction d'un projet commun recueillant l'adhésion de tous.

EXPÉRIENCE

La transformation de la région Nord-Pas-de-Calais : un nouveau modèle de développement

Jean-François Caron, Président de la Commission « Transformation Écologique et Sociale de la Région Nord-Pas-de-Calais » (TESR).

Depuis plus de deux siècles le Nord-Pas-de-Calais a connu une intense croissance industrielle qui, si elle fut porteuse de bénéfices économiques, n'en a pas moins eu des conséquences sociales et environnementales négatives (sols pollués, pauvreté...). Dans cet espace malmené, une autre transformation était à concevoir et à entreprendre afin de réparer les séquelles du passé et d'inciter à de nouveaux modes d'actions, écologiquement responsables, socialement justes. C'est le travail engagé en région depuis 1990.

La « Transformation écologique et sociale de la région Nord-Pas-de-Calais » (TESR) est un programme expérimental initié par la Région Nord-Pas-de-Calais depuis juillet 2010. Ce programme explore une nouvelle façon de concevoir et de conduire les politiques publiques régionales dans le but de promouvoir un nouveau modèle de développement plus durable et plus solidaire. Soucieuse d'applications concrètes, mais visant aussi la montée en généralité, la TESR s'appuie sur la mise en œuvre de **9 opérations de développement** couvrant différents secteurs de l'action régionale :

- L'eau dans l'Audomarois
- La gouvernance alimentaire
- Le plan de réhabilitation énergétique et environnemental du parc de logements du Nord-Pas-de-Calais (« 100 000 logements »)
- La lutte contre le diabète
- La filière « démantèlement du nucléaire »
- La stratégie énergétique du territoire
- La valorisation de la forêt et de la filière bois
- Le lycée du troisième millénaire
- Euralens

Traditionnellement, à une politique correspond un objectif particulier : accroître le nombre de bacheliers, créer des emplois, mieux soigner les malades, etc. À l'évidence, une telle vue ne convient plus. Une action, quelle qu'elle soit, touche à quantité de domaines. Par exemple, favoriser telle filière agricole peut aider à la diversification des productions, créer de l'emploi local, mais peut aussi diffuser certains produits polluants selon les modes de production à l'œuvre... Ne pas tenir compte de ces incidences, notamment négatives, peut alors induire des coûts, susceptibles d'être supérieurs aux avantages générés. Une telle conception « unidimensionnelle » peut aussi conduire à mettre en place des politiques a posteriori dont la seule vocation, en définitive, est de limiter les effets pervers d'autres politiques ! Dépolluer après avoir pollué, restaurer des zones humides après en avoir supprimées, etc.

Dès lors, une politique responsable est, au contraire, une politique qui, au-delà de l'objectif principal qui lui est assigné, tiendra compte, le plus exhaustivement possible, de ces incidences plus ou moins significatives et tentera de les orienter au mieux.

Pour offrir des repères, permettant une approche plus large – que l'on pourrait qualifier de « multidimensionnelle » – de l'action publique, et pourquoi pas, au-delà, de l'ensemble des acteurs d'un territoire, la TESR recourt à la notion des « **biens communs** ». Ceux-ci désignent des ressources de qualité (air respirable, climat stabilisé...) ou des éléments de patrimoine collectif (culture locale préservée, paysage remarquable protégé...) qui sont nécessaires aux activités humaines et à la qualité de la vie. Ils désignent aussi des caractéristiques sociales ou sociétales (égalité entre femmes et hommes, bonne santé des individus...) qui font que la vie en société est plus agréable et plus sûre. Ainsi, le concept de bien commun fait référence aux finalités, aux valeurs portées par la société, voire aux droits universels.

La transformation territoriale est le quatrième facteur indispensable : il s'agit de notre capacité collective à trouver des solutions efficaces et pertinentes à des menaces ou opportunités en coordonnant les acteurs pour qu'ils intègrent les finalités dans les solutions ou les stratégies qu'ils adoptent. Ce quatrième facteur est notre principale ressource pour accroître l'efficacité et la pertinence de l'intervention publique. Il s'agit de capacités d'initiatives, d'anticipation, de capitalisation des expériences, d'assimilation des innovations.

À quelle échelle opérer la transformation écologique et sociale vers un développement durable ? À l'échelon local comme à l'échelon régional. C'est au niveau local que l'on a le rapport de proximité avec le quotidien, le réel, que l'on



peut toucher les gens, leurs façons de vivre concrètes, être réactif, expérimenter. C'est au niveau régional qu'on est en prise sur les questions macro, nationales et internationales, qu'on conceptualise pour définir des orientations stratégiques, que l'on peut avoir une vue d'ensemble et animer une coordination pour une cohérence des efforts locaux.

Le développement ne consiste plus à repousser à plus tard les finalités que nous poursuivons. La qualité de l'environnement n'est pas seulement précieuse parce que c'est une condition du reste, mais pour vivre dans un cadre urbain ou rural agréable, disposer d'infrastructures de transport pratiques, sûres, conviviales et non polluantes, habiter des logements économes en ressources, manger une nourriture saine. Sans attendre d'être suffisamment riche pour nous l'offrir. C'est la richesse elle-même si les richesses dont nous voulons disposer sont justement celles qui viennent d'être énoncées, lesquelles tendent rapidement à devenir de première nécessité.

Voir l'interview vidéo de Jean-François Caron sur le site de l'Observatoire



2. Des collectivités animatrices de leur territoire

Le rôle des collectivités territoriales est de définir, avec les acteurs concernés, une stratégie et de construire un projet collectif cohérent.

C'est en mettant à profit la complémentarité entre les ressources et les acteurs du territoire que cette stratégie pourra produire tout son potentiel de résultats :

- **complémentarité entre les différentes collectivités territoriales ;**
- **complémentarité entre les ressources et les secteurs économiques :** organisation de filières progressant vers l'économie circulaire, synergies entre les sources d'expertise et les acteurs financiers, entre les formes d'entreprises capitalistiques, coopératives, associatives, entre les secteurs productifs et la distribution, optimisation des circuits de distribution... ;
- **complémentarité entre le tissu économique et les hommes du territoire :** relations avec les centres de recherche et de formation, anticipation des reconversions professionnelles avec les organisations syndicales, valorisation et inclusion du bénévolat du secteur associatif, du secteur social, transferts technologiques vers les petites entreprises... ;
- **complémentarité avec les autres territoires :** optimisation des échanges commerciaux et de l'organisation logistique, diffusion des enseignements des expérimentations, accès aux ressources nationales.

Pour mettre en œuvre ces complémentarités, les collectivités territoriales travailleront au-delà de leur sphère de compétence propre, renforceront leur connaissance des ressources territoriales et leur capacité d'animation et de mise en relations des divers acteurs. En interne des collectivités cela supposera plus de transversalité entre services, une vision plus large des missions par les personnels, et des ressources humaines dédiées à cette fonction de coordination. Ce décloisonnement sera à reproduire entre les divers échelons des territoires afin de faciliter leur articulation et la cohérence des actions.

Il leur faut acquérir une **compétence d'ensemblier**, capable d'orienter, de distribuer les rôles, et de coordonner. Divers outils ont été expérimentés et peuvent être utilisés au service de ce rôle d'ensemblier : la mise en place de guichets uniques capables de réorienter vers les divers intervenants, la tenue de conseils de développement associant les divers acteurs économiques, les partenariats publics-privés, les sociétés publiques locales, les agendas 21...

Dans leur fonction d'impulsion d'une dynamique territoriale de développement durable, les collectivités territoriales ont aussi la responsabilité d'utiliser et de diffuser les instruments d'évaluation adéquats évoqués en seconde partie du cahier : approche en coût global pour les choix d'investissement, évaluation des coûts/bénéfices, ou coûts de l'inaction ou d'opportunité, mesure des dépenses environnementales, etc.

3. Accompagner les mutations professionnelles

Cette orientation-projet de l'activité des collectivités territoriales implique l'acquisition par les agents territoriaux de nouvelles compétences et de nouveaux modes de travail internes. Conscient de cet enjeu, le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) réfléchit aux nouvelles logiques professionnelles et s'attelle à la préparation des transformations professionnelles.

EXPÉRIENCE

L'implication des personnels des collectivités territoriales

Ari Brodach Directeur développement durable au CNFPT
(Centre national de la fonction publique territoriale)

Les collectivités territoriales sont mobilisées pour impulser la construction collective d'un nouveau modèle de développement. Elles s'y engagent au travers de projets de territoire ou de politiques publiques de développement durable



dont le nombre augmente tous les ans. Ces dispositifs questionnent, entre autres, les savoir-faire des fonctionnaires territoriaux, du geste technique nécessaire pour gérer des bâtiments passifs, travailler des produits bruts en restauration collective, utiliser les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, entretenir les espaces publics sans pesticides... jusqu'aux postures et aux compétences relationnelles liées à la conduite de projets et aux pratiques de management, pour accompagner l'évolution des organisations vers plus de transversalité, de coopération et une capacité renforcée de mobilisation d'acteurs.

Le CNFPT se mobilise pour transmettre ces savoirs et accompagner l'émergence de ces compétences :

- En recherchant l'exemplarité : en incluant, par exemple, une bonification écologique dans notre système de remboursement des frais de déplacements des 900 000 stagiaires venant en formation chaque année, nous sommes passés, en 12 mois, de 17 à 25 % de nos stagiaires se déplaçant en transport en commun. La part de covoiturage, autrefois proche de zéro, est aujourd'hui estimée à 12,5 %. Et la mise en œuvre, début 2015, de plans de déplacements dans chacune de nos structures, concomitante à la mise en place d'une plate-forme de covoiturage et de calculs d'itinéraires de transports en commun, doivent renforcer cette tendance.
- En rénovant notre vision des métiers de la fonction publique territoriale : la nouvelle version de notre répertoire des métiers recense 163 métiers contributeurs ou promoteurs du développement durable, sur les 233 que compte la fonction publique territoriale. Dans ce répertoire, 754 compétences sont identifiées pour renforcer la contribution des fonctionnaires territoriaux au développement durable.
- En animant un réseau de référents développement durable pour chacune des 18 familles de métiers territoriaux. Ces référents travaillent à l'élaboration d'une grille de lecture partagée de nos offres, pour que chacun de nos conseillers formation soit en capacité d'y intégrer le développement durable. Nous identifions des objectifs pédagogiques pour chacun des 163 métiers contributeurs ou promoteurs du développement durable, autour de 4 ingénieries : l'ingénierie territoriale, l'ingénierie de la participation, l'ingénierie de la transversalité et l'ingénierie financière.
- En soutenant l'innovation territoriale par un accompagnement proactif des politiques publiques, visant à expérimenter des approches qui, tout en contribuant à la robustesse et à la résilience des services publics locaux, se situent dans un contexte de grande incertitude, que l'évolution climatique illustre bien. Le livret « développement durable », édité par le CNFPT¹⁸, illustre nos pratiques d'accompagnement des collectivités.

C'est autant un besoin de formation sur le développement durable que l'on observe aujourd'hui qu'une nécessité d'accompagner des projets innovants pour démontrer le potentiel lié à ces solutions et soutenir les collectivités qui s'y engagent. La collectivité devient fédératrice de partenariats, stratège du territoire et chargée de favoriser l'invention de réponses constructives aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui sont posés aux territoires. C'est sur la capacité à construire de l'intelligence territoriale, à susciter l'émergence d'une intelligence collective, à manager l'incertitude pour faire émerger un contexte favorable à l'innovation que les collectivités seront rétrospectivement jugées. C'est autant une question de compétences techniques que de savoir-faire stratégiques et de postures individuelles.

Voir l'interview vidéo d'Ari Brodach sur le site de l'Observatoire



La transition vers une économie durable s'appuie sur une connaissance fine des compétences et des ressources humaines dont disposent les territoires, tant en termes de capitaux individuels, qu'en termes de capital d'organisation sociale. Cela implique d'accompagner l'évolution des métiers. Il s'agit d'anticiper les restructurations industrielles et leurs impacts sur l'emploi, d'adapter les compétences au regard des évolutions du contexte et de sécuriser les parcours individuels. La gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) peut en être l'instrument privilégié. Dans une perspective d'anticipation, d'aide à la décision, la GTEC doit être intégrée dans la démarche prospective du territoire.

La prospective territoriale est une étape importante de la transition vers une économie écologique territorialisée. Elle vise à anticiper, à des horizons plus ou moins éloignés, les évolutions désirables ou non désirables¹⁹. S'engager dans une démarche prospective, c'est dépasser le prolongement de données statistiques existant sur un territoire pour construire de façon partenariale un projet de territoire. L'exemple de l'initiative alsacienne de Transvers'Al, GTEC lancée fin 2008, est révélatrice de la plus-value qu'apporte l'échange d'informations entre acteurs du territoire. Cette expérience est notamment décrite par Christophe Everaere et Catherine Glee (IAE Université Lyon 3) dans une communication intitulée Observatoire de l'évolution des emplois et des compétences de la ville de Lyon : une contribution à une GRH Territoriale durable ?²⁰

18. Sur le site du CNFPT : <http://www.cnfpt.fr/content/developpement-durable-3?gl=Njli0GJkMzI>

19. Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés, Belin.

20. Communication présentée à Conférence sur le développement durable, Université Montesquieu, Bordeaux 4, Bordeaux les 15 & 16 septembre 2011 - *Développement durable, Territoires et localisation des entreprises : vers une attractivité durable ?* <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs.pdf>



POINT DE VUE

La transition écologique et sociale : une redéfinition du travail ?

Dominique Olivier Secrétaire confédéral en charge
du développement durable CFDT

Le nouveau modèle de développement que nous recherchons vise d'abord à diminuer la fragilité, la vulnérabilité sociale, dans un contexte de pauvreté grandissante et de précarité énergétique (logement et mobilité) et alimentaire. C'est cet objectif auquel prétend le développement durable (DD) : raison pour laquelle le syndicat s'y intéresse. Le développement durable avec son pilier social et sociétal, va bien au-delà d'un simple verdissement de l'économie.

Aujourd'hui beaucoup de travailleurs, salariés et non salariés, ressentent un malaise, car ce n'est pas la qualité qui prime. Le sens du travail, la finalité de l'ouvrage, échappe. Depuis des dizaines d'années on a favorisé l'individualisme et la compétition au travail, provoquant ainsi des tensions, des maladies et des catastrophes sanitaires ou environnementales. Sans compter ceux, très nombreux, dont les vies sont durement affectées par le chômage. Le sens de la vie, création bien plus que consommation, échappe.

Il faut un substitut aux objectifs de productivité et de compétitivité, tels qu'ils sont compris actuellement, puisque ceux-ci se résument à une baisse des coûts, en particulier du pouvoir d'achat et de l'emploi et conduisent à la misère par alignement sur le moins-disant social et écologique et la délocalisation des investissements.

Avec le développement durable la productivité et la compétitivité se gagneront grâce à la qualité des facteurs de production – travail, équipements, ressources naturelles –. L'optimisation de leur utilisation proviendra de la coopération entre individus et entre entreprises, au niveau des territoires et les filières, par exemple dans les relations, trop inégales jusqu'à présent, entre donneurs d'ordre et leurs sous-traitants.

Le dialogue social à deux, employeurs et salariés, s'enrichit d'un dialogue sociétal, avec toutes les parties prenantes, au service du développement territorial. La CFDT propose que les « critères classants », qui définissent les fonctions et les métiers, intègrent tous les principes du développement durable et les logiques qui vont avec (transversalité/coopération, prévention/précaution, responsabilité, participation...).

La CFDT veillera à ce que la dimension territoriale et de proximité soit mise en avant lorsqu'il s'agit de traiter de questions sociales, dans la promotion d'une économie circulaire où l'efficacité économique peut se conjuguer avec des gains environnementaux.

Elle fait en sorte que s'étende la Responsabilité Sociétale des Entreprises en prenant soin de mettre en œuvre ses principes de nouvelle gouvernance, d'éthique, et de progrès dans les rapports et les relations au sein des entreprises et administrations, et avec les parties prenantes de la société civile.

Voir l'interview vidéo de Dominique Olivier sur le site de l'Observatoire

